



Le mercredi 3 juin 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 22 mai 2026, se sont réunis à la salle des Associations de Saint Ouen, sous la présidence de Monique GIBOTTEAU.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	103	0	5	108	108	0	0

OBJET : PROCEDURE DE VOTE EN PRESENTIEL - UTILISATION DE BOITIERS ELECTRONIQUES

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Florence DOUCET
Philippe GOUET
Monique GIBOTTEAU

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS

Pascal TRASSARD

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Nicole JANTHEAU
Jacky FOUSSARD
Marjorie RANDUINEAU
Laurent BRILLARD

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Claude CARTON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	I. BROSSIER	LA FONTENNELLE	S. GASPERONI	RUAN SUR EGVONNE	JS. BITSCHENE
AREINES	E. RIOTTEAU	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	SAINT AMAND LONGPRES	A. MINIER
ARTINS	F. BLANCHARD	LANCE	A. ASSERIN	SAINT FIRMIN DES PRES	C. DUFOIX
AUTHON	A. FERRAND	LAVARDIN	C. DAVID-BURC	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AZE	E. GUILLEMOT	LE PLESSIS-DORIN	C. RENVOISE	SAINT JACQUES DES GUERETS	L. SAILLARD
BAILLOU	S. GAUTIER	LE POISLAY	S. HERGAUX	SAINT MARC DU COR	MC. OROSQUETTE ALLEGRE
BEAUCHENE	N. FRANCOIS	LE TEMPLE	JM. PAPOT	SAINT ARNOULT	L. GAUTHIER
BONNEVEAU	M. MARY	LES ESSARTS	J. MOULY	SAINT JEAN FROIDMENTEL	O. POULAIN
BOUFFRY	I. GUEDOU	LES HAYES	E. TREMBLAY	SAINT OUEIN	D. DEZE
BOURSAY	A. BONNOUVRIER	LES ROCHES L'EVEQUE	M. DELACROIX	SAINT RIMAY	K. BEAUMONT
BREVAINVILLE	D. BRUNET	LIGNIERES	J. DOUARD	SARGE SUR BRAYE	T. WERBREGUE
BUSLOUP	MA. HAMEURY	LISLE	M. GOUET	SASNIERES	P. MANGEOT
CELLE	A. MOHLER	LUNAY	C. MOALIC	SAVIGNY SUR BRAYE	JP. GONET
CHAUVIGNY DU PERCHE	A. CATOIRE	MARCILLY EN BEAUCE	V. GABLIER	SELOMMES	D. DESHAYES
CHOUE	F. GAULLIER	MAZANGE	RM. BLATEAU	SOUGE	M. MAMMERI
COUETRON AU PERCHE	J. GRANGER	MESLAY	H. HUPPENNOIRE	TERNAY	N. MOUTARDIER
COULOMMIERS LA TOUR	A. SOUVRAIN	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	TOURAILLES	L. GIRARD
CORMENON	G. BOULAY	MONTOIRE SUR LE LOIR	A. HAULDECOUR	TROO	P. ECLERCY-DTERPIGNY
CRUCHERAY	B. BARBIER	MONTROUVEAU	A. DENULLY	VALLEE DE RONSARD	A. COCHONNEAU
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MOREE	N. CHANTEUX	VENDOME	N. HASLE
DROUE	S. DUPIN	NAVEIL	M. MARTY-ROYER	VILLAVARD	C. MARTIN
EPUISAY	C. BRETON	NOURRAY	F. RAGOT	VILLEBOUT	D. ALAZARD
FAYE	JL. ANTONI	OUZOUER LE DOYEN	JM. BRUNET	VILLECHAUVE	S. LUNEAU
FONTAINE LES COTEAUX	MC. SAVALLI	PERIGNY	K. PESCHARD	VILLEDIEU LE CHATEAU	C. ROBERT
FORTAN	E. BECKELYNCK	PEZOU	A. LEMOINE	VILLEMARDY	P. NOYAU
FRETEVAL	M. MENAGE	PRAY	E. GOUGE	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
GOMBERGEAN	S. DEUX	PRUNAY CASSEREAU	E. BARDET	VILLERABLE	A. CONAN
HOUSSAY	K. POULAIN	RAHART	A. TOCQUET	VILLEROMAIN	FX. RONE
HUISSEAU EN BEAUCE	I. BITSINDOU	RENAY	L. DEREVIER	VILLETRUN	C. DAVID
LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	ROCE	T. COSME	VILLIERFAUX	J. RICHER
LA CHAPELLE ENCHERIE	A. CASSANT	ROMILLY DU PERCHE	L. MERELLE	VILLIERS-SUR-LOIR	F. BRUNET

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

THOREE LA ROCHETTE – T. BOULAY – à - M. DELACROIX – LES ROCHES L'EVEQUE
 FONTAINE RAOUL – C. DE BEAUDIGNIES – à - N. CHANTEUX – MOREE
 CD41 – P. MERCIER – à - A. COCHONNEAU – VALLEE DE RONSARD

CD41 - B. PILLEFER – à - F. DOUCET – CD41
 SAINTE ANNE – PA. VIOLET – à - B. BARBIER – CRUCHERAY

Autres délégués présents sans voix délibérative :*Représentants des EPCI sans voix délibérative :*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Jérôme BREDON

Benoit GARDRAT

Représentants des Communes sans voix délibérative:

AREINES	F. LOUVET	LE TEMPLE	JM. PAPOT	ROMILLY DU PERCHE	C. JEUFFRAULT
AZE	M. SCHREIBERT	LES ESSARTS	S. CHALOT	RUAN SUR EGVONNE	V. POMMIER
BONNEVEAU	G. CHOUTEAU	MESLAY	P. GEORGES	SAINT AMAND LONGPRES	A. HIRON
CHOUE	P. SOREAU	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	SAINT MARC DU COR	E. DELAVOIX
DROUE	S. CHAMBENOIST	MOREE	A. BOURGEOIS	SELOMMES	G. HUGER
FRETEVAL	MM. LEFORT	PERIGNY	F. GIER	TERNAY	J. HEUZE
HOUSSAY	LP. COSTA DA CUNHA	PRAY	L. JAMET	TROO	N. FAGU
LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	RAHART	C. CHARTRAIN	VALLEE DE RONSARD	M. WAGEMANS
LAVARDIN	A. FROUIN	ROCE	C. FONTENNE	VILLEROMAIN	N. DAMIER
LE POISLAY	A. SAVIGNY				

EXPOSÉ

La Présidente informe les membres du comité syndical que, pour des raisons d'efficacité, il est proposé de recourir au vote par voie électronique au moyen de boîtiers individuels. Ce dispositif respecte les règles des votes à scrutin public et à scrutin secret par un moyen de cryptage fort, ainsi que celles régissant le RGPD.

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 108 POUR -0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- ☐ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5211-1 ;
 - ☐ Considérant que l'utilisation du vote électronique au moyen de boîtiers individuels permet un gain de temps et d'efficacité ;
 - ☐ Considérant que le dispositif permet de connaître le sens du vote de chaque membre du Comité Syndical dans les votes au scrutin public ;
 - ☐ Considérant que ce dispositif assure la confidentialité des votes lorsqu'il s'agit de votes au scrutin secret par un système de cryptage des votes ;
- **Adopte** le recours au vote électronique en présentiel au moyen de boîtiers individuels pour la présente séance du Comité Syndical,
 - **Autorise** la présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le : 07/07/2026
Publié le : 09/07/2026

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



